



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tourisme social

Question écrite n° 19818

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conséquences que pourrait avoir, pour l'avenir des centres familiaux de vacances du Languedoc-Roussillon, le retrait des caisses d'allocations familiales de cette région. Depuis vingt-cinq ans, ces centres, au nombre de cinq, et dont la gestion est assurée par les caisses d'allocations familiales, remplissent une mission sociale offrant aux familles allocataires modestes un accueil de qualité pour un coût raisonnable. En raison de la diminution des aides publiques, tant au niveau de l'investissement des établissements que de l'aide directe aux familles, les CAF se voient aujourd'hui dans l'obligation d'envisager d'en abandonner la gestion, ce qui pourrait conduire à la remise en cause de la mission de service public de ces structures d'accueil. Quand on sait qu'aujourd'hui un enfant sur trois ne part pas en vacances, une telle remise en cause irait à l'encontre de l'affirmation d'un droit aux vacances et aux loisirs pour tous les enfants et les jeunes et de l'objectif que s'est donné le Gouvernement de faciliter le départ en vacances des familles, notamment des plus démunies. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les mesures qu'elle envisage de prendre pour permettre aux centres familiaux de vacances de poursuivre leur mission sociale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19818

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 1998, page 5372